

22/3/1

Le 20 octobre 1999

EVALUER LE COÛT DES LÉGISLATIONS*Une proposition de l'industrie européenne
au Parlement européen*

1. L'UNICE et plusieurs fédérations industrielles nationales tentent depuis des années de convaincre le législateur européen de la nécessité d'évaluer correctement le coût des législations. Si quelques succès ont été enregistrés dans certains Etats membres, les discussions avec la Commission européenne n'ont abouti à rien. Des instruments comme la fiche d'impact ou la consultation de "panels" d'entreprises ne peuvent se substituer à une véritable évaluation des coûts.

Notons, dans ce contexte, que le Parlement européen, dans une résolution datée du 24 avril 1997, a invité la Commission européenne à calculer les coûts pour les entreprises de toutes mesures futures. Ce fut sans grand effet.

2. L'évaluation du coût des législations, telle que la préconise l'industrie européenne, a pour objet de déterminer l'impact probable d'une mesure sur les entreprises et de chiffrer cet impact. Cette approche diffère de la "fiche d'impact", qui se borne à simplement décrire les répercussions possibles d'une mesure sur les petites entreprises, et du "panel" d'entreprises, qui est composé de sociétés choisies au hasard et invitées à se pencher essentiellement sur les frais administratifs tandis que les autres coûts de mise en conformité avec la réglementation sont largement ignorés.

Alors que les ressources sont précaires, ce devrait être une mission importante du Parlement européen que d'insister sur une évaluation des coûts générés par les mesures sur lesquelles il est appelé à se prononcer. L'évaluation des coûts doit devenir un outil incontournable du législateur européen.

3. Le coût d'une législation doit être pesé par rapport aux avantages qu'elle apporte. C'est pourquoi les deux aspects doivent être évalués, et les montants correspondants comparés. L'expérience internationale montre toutefois qu'il est plus facile de commencer par le côté "coûts" en se concentrant, non sur la société dans son ensemble, mais sur les entreprises, dont la compétitivité doit être renforcée.

Aussi l'industrie européenne propose-t-elle ceci:

- l'estimation des coûts est un outil pour le législateur, non un frein à la législation;
- dans un premier temps, sont estimés les coûts qu'entraîne pour les entreprises le respect d'une mesure; cette évaluation est ensuite étendue aux autres coûts ainsi qu'aux avantages des mesures envisagées;

- il s'agit d'une estimation: un calcul détaillé des coûts n'est pas requis, mais l'indication des coûts estimés doit être exprimée en termes monétaires;
- l'évaluation doit être préparée le plus tôt possible dans le processus législatif, et au plus tard lors de la présentation officielle de l'instrument envisagé.

4. L'industrie européenne considère que la tâche d'évaluation des coûts des législations ne devrait pas être confiée à la Commission européenne, laquelle n'est manifestement pas réellement intéressée par cet exercice. Il serait préférable que le Parlement européen s'attèle lui-même à l'évaluation des coûts – seul moyen d'assurer l'indépendance et la neutralité nécessaires. Il faudra réfléchir aux modalités pratiques, mais l'industrie est convaincue qu'il s'agit là d'une condition impérative de succès dans l'évaluation des coûts.

5. Que faut-il faire ?

Il n'est nul besoin de réinventer la roue. D'après les analyses de l'OCDE, plus de deux douzaines de pays pratiquent l'évaluation des coûts, et de précieux enseignements peuvent être tirés de leur expérience.

Les performances du Congressional Budget Office (service du budget du Congrès américain) sont particulièrement impressionnantes à cet égard. Un personnel limité y mène à bien des analyses utiles en quelques jours. D'autres exemples valables se trouvent également en Grande-Bretagne, au Canada ou en Australie.

Dans le contexte de l'étalonnage, il serait bon que les eurodéputés s'inspirent en particulier des pratiques en vigueur aux Etats-Unis. L'industrie européenne est convaincue qu'un tel apprentissage guidera dans le bon sens les efforts visant à appliquer les principes d'évaluation des coûts dans l'Union européenne.

* * *